

*République Française***Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****7 JUILLET 2025****OBJET :****ENVIRONNEMENT****MARQUAGE AU SOL
D'UN CHAUSSIDOU
AVENUE DU GENERAL
DE GAULLE****AUTORISATION ET
DEMANDE DE FONDS
DE CONCOURS****2025-07-27****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir WILLAUME Quentin)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir Dimitri LOUVET)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)

Était absent :

PERON Laurent

◆ ◆ ◆

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux travaux de voirie Avenue du général de Gaulle et afin de poursuivre l'action de la commune dans le cadre de son plan vélo, il a été décidé de réaliser un marquage au sol de type chaussidou sur l'Avenue du Général de Gaulle.

Le chaussidou est un aménagement de voirie consistant à créer une voie centrale unique pour les véhicules motorisés, dans les deux sens, et des bandes latérales affectées prioritairement aux cyclistes, sans être de véritables pistes cyclables.

Les véhicules à moteur peuvent emprunter ponctuellement les bandes latérales pour croiser un véhicule en sens inverse, mais doivent alors céder le passage aux cyclistes qui y circulent.

L'Avenue du Général de Gaulle constitue l'un des axes principaux de circulation de la commune de Marck. Elle est empruntée quotidiennement par de nombreux véhicules, mais aussi par des cyclistes et des piétons. Dans le cadre de la politique de mobilité douce engagée par la municipalité, il apparaît nécessaire d'améliorer la sécurité des déplacements cyclables sur cet axe.

Madame le Maire informe l'assemblée que Grand Calais Terres et Mers est susceptible de financer ce projet au travers d'un fonds de concours.

Le montant de ces travaux s'élève à 8 404 € HT dont le plan de financement est ci-dessous :

DEPENSES		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	Taux	Montant
Marquage	8 404,00 €	Fonds de concours 2025	50,00%	4 202,00 €
		Ville	50,00%	4 202,00 €
Total HT	8 404,00 €	Total		8 404,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour solliciter une participation financière de GCT&M au titre des fonds de concours,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

